



Université d'Oran 2 Mohamed BENAHMAD  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Sciences de Gestion  
Département des Sciences financières et comptables  
Module : Audit Financier et Comptable 2019-2020

---

# **AUDIT COMPTABLE FINANCIER**

## **Cours 05: Audit Cycle Clients-Ventes**

**SEGHIER M'hamed 2019/2020**

## **1 AUDIT DES CLIENTS-VENTES.**

### **1.1 OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES.**

- ✓ S'assurer que les produits et les charges inscrits au compte de résultat et provenant des opérations de ventes résultent uniquement de l'enregistrement intégral des transactions réalisées dans l'exercice comptable considéré.
- ✓ S'assurer que les comptes de tiers inscrits au bilan et provenant des opérations de ventes sont correctement évalués et bien classifiés.
- ✓ A la fin des contrôles porter un jugement sur les postes principaux suivants :

#### **1.1.1 Compte de Bilan**

- 411 Clients.
- 413 Clients - Effets à recevoir.
- 416 Clients douteux ou litigieux.
- 417 "Créances" sur travaux non encore facturables.
- 418 Clients - Produits non encore facturés.
- 419 Clients créditeurs.
- 491 Perte pour dépréciation des comptes de clients.

#### **1.1.2 Compte De Resultat**

- 6854 Dotations pour dépréciation des actifs circulants (créances).
- 700 Ventes de marchandises
- 701 Ventes de produits finis.
- 702 Ventes de produits intermédiaires.
- 703 Ventes de produits résiduels.
- 704 Travaux.
- 705 Etudes.
- 706 Prestations de services.
- 709 Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise.
- 785 Reprises pour dépréciation des actifs circulants (créances).

### **1.2 LISTE DES CONTROLES POSSIBLES.**

- 1- Prendre en considération l'étendue et les résultats des travaux effectués sur les procédures de contrôle interne pour déterminer l'étendue des travaux à effectuer et la date à laquelle ils devront l'être.
- 2- Procéder à une analyse des ratios significatifs (à déterminer pour chaque société, par exemple : (Clients + Comptes rattachés/Chiffre d'affaires + T.V.A) et des variations par rapport à l'exercice précédent afin d'identifier les anomalies apparentes.
- 3- Appliquer la procédure de confirmation directe Si cette procédure est appliquée avant la date de l'arrêté des comptes (pas plus de 3 mois) elle doit être suivie par :
  - a) Une revue globale du compte collectif clients et notamment des débits (rapprocher au journal des ventes) et crédits (rapprocher au journal de trésorerie).
  - b) Justification des nouveaux soldes importants apparus entre la date de confirmation et celle du bilan.
  - c) Justification des créances importantes soldées depuis la date de vérification.
- 4- Lorsque la procédure de confirmation directe ne peut pas être appliquée (ou donne des résultats insuffisants) :
  - a) Vérifier que les soldes individuels sont correctement analysés,
  - b) Vérifier les paiements ultérieurs crédités sur ces comptes avec les avis bancaires,

- c) Pour les montants qui n'ont pas encore été payés depuis la date d'arrêté, examiner tout document pouvant justifier le montant inclus dans le solde (bons d'expédition, factures, correspondances).
- 5- Vérifier les additions de la balance clients.
- 6- Vérifier le rapprochement de la balance clients avec le compte collectif.
- 7- Pointer la balance clients avec les comptes individuels.
- 8- S'assurer que les clients créditeurs figurent au passif du bilan.
- 9- S'assurer que les soldes qui n'est pas recouvrable avant 12 mois sans isolés dans l'annexe.
- 10- Passer en revue les balances et analyses de comptes de la société pour :
  - a) Identifier les comptes dont les libellés sont imprécis (ou inexistants) ou tout autre anomalie apparente ;
  - b) Obtenir les explications nécessaires (insister particulièrement sur les O.D.). Pointer l'ensemble des comptes concernés avec le grand livre.

### **1.2.1 Séparation des exercices.**

(Ces travaux peuvent être faits avec la vérification des stocks).

- 1- Examiner la ventilation du chiffre d'affaires par mois et identifier les variations anormales (ex : accélération brutale et non justifiée des ventes de fin d'exercice).
- 2- Vérifier que les dernières livraisons de l'exercice sont sorties des stocks et facturées (ou ont fait l'objet d'écriture de régularisation).
- 3- Vérifier que les premières livraisons de l'exercice suivant n'ont fait l'objet ni de sorties de stocks, ni de facturation anticipée.
- 4- Procéder de même avec les retours de marchandises.
- 5- Si la société tient un état de rapprochement entre les livraisons et les facturations, vérifié que les éléments qui apparaissent en écart en bien fait l'objet d'écritures de régularisation.
- 6- Vérifier que les dernières factures de l'exercice ont bien fait l'objet d'une sortie de stocks sur l'exercice.
- 7- Vérifier que les premières factures de l'exercice suivant correspondent à des sorties de stocks postérieures à la date d'arrêté des comptes.
- 8- Procéder de même avec les avoirs. Passer systématiquement en revue les avoirs émis après la clôture et obtenir des explications pour les éléments significatifs.
- 9- Si la société a une politique de ristournes annuelles, vérifié que toutes les ristournes relatives au chiffre d'affaires de l'exercice ont été comptabilisées.
- 10- Vérifier que les autres charges calculées en fonction au chiffre d'affaires (ex : commissions.) ont été comptabilisées.

### **1.2.2 Évaluation des créances.**

- 1- Vérifier que les créances exprimées en devises ont été correctement comptabilisées.
- 2- Pour les créances déjà identifiées comme douteuses par la société :
  - a. Obtenir l'analyse de la variation de provisions d'un exercice à l'autre
  - b. Réconcilier ces mouvements avec les montants passés au compte de résultats
  - c. Examiner le bien-fondé des provisions constituées en fonction de la politique de la société, du dossier.
- 3- Pour les autres clients :
  - a. Obtenir la balance par ancienneté de créances
  - b. Examiner les dossiers des créances anciennes pour lesquelles aucune provision n'a été constituée et juger du bien-fondé de cette absence de provision
  - c. Passer en revue les relevés bancaires de l'exercice suivant et obtenir des explications pour tout impayé significatif
  - d. Analyser les reports d'échéances.
- 4- Vérifier l'utilisation des provisions antérieurement constituées.

- 5- Vérifier l'annulation des provisions antérieurement constituées à raison des créances douteuses encaissées.
- 6- (Pour ces travaux il est important de tenir compte des particularités de la clientèle pour évaluer les risques, ex : administration).
- 7- Vérifier le bien-fondé de la déductibilité fiscale de la provision pour créances douteuses.
- 8- Vérifier que la restitution de la T.V.A sur créances annulées ou impayées s'est bien accompagnée de la rectification préalable des factures initiales.

### **1.2.3 Effets à recevoir.**

- 1- Effectuer un examen physique à la date de clôture.
- 2- Rapprocher les effets remis à l'escompte avec les confirmations bancaires.
- 3- Rapprocher le montant de l'échéancier avec le grand livre et s'assurer qu'il n'y a pas d'échéances anormales.
- 4- Si les effets à recevoir n'ont pas été inclus dans la procédure de confirmation directe, vérifié qu'ils ont, été honorés par la suite.
- 5- Évaluer s'il y'a lieu de faire une provision pour les risques d'effets impayés ou frais d'escompte et d'encaissement.

### **1.2.4 Autres procédures de vérification.**

- 1- Vérifier les additions du journal des ventes.
- 2- Vérifier les additions des colonnes de ventilation du journal des ventes.
- 3- Vérifier le report de folio au journal des ventes.
- 4- Vérifier le bien-fondé des avances reçues sur commandes en cours.
- 5- Vérifier que les taxes acquittées est relatives aux acomptes reçus sur les commandes en cours ont été isolées.
- 6- En cas de relations avec des filiales étrangères ou des sociétés dépendantes sises à l'étranger, contrôler le taux des rémunérations des prestations de service et, d'une manière générale, le montant des prix de transfert.
- 7- Contrôle identique à opérer en ce qui concerne les relations commerciales entre sociétés du groupe implantées sur le territoire national (être très attentif lorsque certaines sociétés sont en situation de déficit fiscal et d'autres en position bénéficiaire).

### **1.2.5 Informations complémentaires et hors bilan.**

- 1- Se reporter au programme de vérification des engagements hors bilan et faire les travaux concernant les clients.
- 2- Vérifier que les informations qui figurent dans l'annexe sont complètes et conformes aux chiffres précédemment vérifiés ; en particulier vérifier l'information relative aux clauses de réserve de propriété.